



Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

portant changement d'affectation du caporal Christophe BASTIE au CIS BRASSAC

Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la partie réglementaire,

VU le décret n° 2014-1253 du 27 octobre 2014 relatif aux dispositions des livres III, VI et VII de la partie réglementaire du code de la sécurité intérieure,

VU la demande de changement d'affectation du caporal Christophe BASTIE du centre de secours d'ANGLES au centre de secours de BRASSAC,

VU les avis favorables des chefs de centre de secours d'ANGLES et de BRASSAC,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

ARRÊTÉ :

Article 1^{er} : Le caporal Christophe BASTIE, sapeur-pompier volontaire au centre de secours d'ANGLES sera affecté au centre de secours de BRASSAC, à compter du 1er juillet 2015.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : 23 JUIN 2015

Le président du conseil d'administration du SDIS



Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de la notification du :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.